



FICHE D'INSCRIPTION GARDERIE (ALAE) ET/OU CANTINE

SIRP LESCOUT LAGARDIOLLE SAINT AVIT

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022



alaedirection@gmail.com

Remplir une fiche par enfant - A RETOURNER POUR LE 30 JUIN 2021

Enfant : Nom : Prénom : <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille	Né(e) le :/...../.....	Ecole fréquentée : Lescout <input type="checkbox"/> Lagardiolle <input type="checkbox"/> Saint Avit <input type="checkbox"/>
--	--	--

Allergie ou Régime particulier : Oui Non
 Si oui, précisez
 (Merci de bien vouloir joindre un certificat du médecin)

RESPONSABLES LEGAUX		
Qualité	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur
Nom Prénom
Adresse personnelle
Tél. domicile	____/____/____/____/____	____/____/____/____/____
Tél. portable	____/____/____/____/____	____/____/____/____/____
Tél. professionnel	____/____/____/____/____	____/____/____/____/____
Adresse de facturation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mail@.....@.....
N°d'allocataire (CAF, MSA...)

En cas de séparation et/ou divorce des parents :

Garde alternée : oui : non : non, parent qui a la garde légale de l'enfant

GARDERIE

Merci de cocher la ou les case(s) appropriée(s)

INSCRIPTION A LA GARDERIE DE : LESCOUT SAINT AVIT LAGARDIOLLE

Garderie payante le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 17h00 à 18h30.
La garderie est gratuite de 8h30 à 8h50 et de 16h30 à 17h00.

FREQUENTATION occasnelle régulière

*	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				

(*) Cocher le ou les jours et l'horaire de garde souhaités

TARIF GARDERIE ANNUELLE	
<input type="checkbox"/> IMPOSABLE	80 €
<input type="checkbox"/> NON IMPOSABLE	75 €

TARIF GARDERIE JOURNALIER	
<input type="checkbox"/> IMPOSABLE	1,50€
<input type="checkbox"/> NON IMPOSABLE	1 €

L'enfant est autorisé à quitter la garderie, accompagné par :

iquement ses parents ou tuteurs inscrits sur le dossier

ou

M. et/ou Madame en qualité de
Tél.....

M. et/ou Madame en qualité de
Tél.....

M. et/ou Madame en qualité de
Tél.....

M. et/ou Madame en qualité de
Tél.....

ATTENTION !!!!!!!!!

L'enfant ne pourra en aucun cas être confié à une personne non mentionnée sur la liste ci-dessus (sauf autorisation écrite, datée et signée, transmise uniquement au préalable par les parents).

J'autorise mon (mes) enfant (s) âgé (s) de plus de 6 ans, à rentrer seul : NON OUI

EN CAS D'URGENCE :

Personnes (s) à prévenir :

N° de Tél : __/__/__/__/__

Nom et n°de tél du médecin traitant :

Autorisation par ailleurs, au cas où l'enfant mentionné sur cette fiche d'inscription serait victime d'un accident ou d'un malaise pendant le temps du repas ou de garderie, j'autorise les responsables de garderie à prendre toutes les mesures d'intervention (premier soin, appel aux services d'urgences...) qu'il jugera utile et à le faire transporter si besoin.

RESTAURATION SCOLAIRE

Les fiches de réservation sont à remplir et à rendre entre le 20 et 25 de chaque mois pour inscription au mois suivant, accompagnées du règlement par chèque à l'ordre du Trésor public ou en espèces.

Toute inscription faite après le 25 ne sera pas prise en compte.

Aucun médicament ne pourra être administré par les agents

L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, remettre à la personne de l'accueil, une ordonnance récente des médicaments correspondants (boîte de médicaments dans leur emballage d'origine marquée au nom de l'enfant avec la notice)

Mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) hors temps scolaire : oui non

Pour les allergies alimentaires ou autres, l'asthme ou toute situation sanitaire particulière, l'accès au restaurant scolaire ou à la garderie périscolaire n'est envisageable qu'après la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé, prendre rendez-vous auprès du responsable du service. Précisez la pathologie :

.....

Difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre, port de lentilles, prothèses.....

.....

AUTORISATIONS PARENTALES

Nous, soussignés....., responsables légaux de l'enfant.....

Autorisons n'autorisons pas

à prendre et utiliser des photos de notre enfant (journal de l'école, site internet, affichettes, reportages) au cours des activités dans le cadre des temps de garderies.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnants les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille. Ces photographies ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation ou diffusion commerciale.

Décharge toute responsabilité de l'ALAE lors des sorties organisées par l'école et qui se dérouleraient sur le temps périscolaire.

PIECES A FOURNIR

Pour les familles non imposables

*Avis d'imposition 2020 (à fournir dès réception en septembre 2021)

J'autorise le service de garderie à photocopier les pièces suivantes déjà fourni à l'école :

*Attestation d'assurance

*Photocopie des vaccins à jour

Ou

Je m'engage à fournir les pièces demandées dans le temps imparti.

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES

Tout changement qui pourrait intervenir en cours d'année scolaire (déménagement, nouvelles coordonnées téléphoniques, modification de fréquentation de la garderie, etc..) devra être signalé.

ATTENTION : il est rappelé que la garderie du matin ouvre ses portes à 7h30 et que la garderie du soir ferme ses portes à 18h30. De ce fait, les familles s'engagent à respecter ces horaires.

Je (Nous) soussigné (s), responsable (s) légal (aux) de l'enfant certifie (ions) sur l'honneur lui avoir lu et accepté le règlement intérieur du service pour lequel mon enfant est inscrit, ainsi que l'exactitude des renseignements figurant sur cette fiche. Je m'engage à signaler tout changement qui interviendrait au cours de l'année (adresse, situation ...)

Fait à,

Le,

Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé

Procédure d'inscription

Un formulaire unique permet de s'inscrire à la restauration scolaire et à l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)

Le dossier d'inscription renseigné et accompagné des pièces justificatives est à transmettre par le biais des enseignants ou des agents de garderie.

Pour que l'enfant soit accueilli dès le jour de la rentrée de septembre, le dossier doit arriver au plus tard à la date du 30 juin 2021.

L'inscription est OBLIGATOIRE pour les temps périscolaires, y compris pour bénéficier du matin et du soir gratuit de 8h30 à 8h50 et de 16h30 à 17h00.

Les inscriptions aux différents temps sont valables pour toute l'année scolaire.

Si le dossier d'inscription n'est pas reçu avant la fin de l'année scolaire en cours l'enfant ne pourra pas être accueilli à la restauration et/ou au périscolaire de la rentrée de septembre 2021.

Pour les temps du midi : en cas de maladie, annulation possible avant 8h45, dans le cas contraire le repas commandé sera facturé.

Organisation de l'ALAE

Afin de permettre un fonctionnement de qualité, dans chaque groupe scolaire, le SIRP Lescout, Lagardiolle, St Avit a recruté une Directrice Mme DESPRES Ingrid, qui est chargée de piloter l'ensemble des temps périscolaire (matin, midi, soir) sur l'ensemble des écoles du SIRP.

Elle est l'interlocutrice des familles pour toutes les questions ayant trait au périscolaire et vous pouvez donc la contacter à ce titre. Elle est en lien étroit avec les directions des écoles, les équipes enseignantes et la présidente du SIRP Mme AMADO Sandra pour l'organisation de ces différents temps.

Les temps périscolaires sont des moments d'épanouissement, de sociabilisations et de découvertes de la vie en collectivité, avec pour objectifs :

- Pendant le temps du matin : accueil individualisé, jeux calmes, dessin, favoriser les échanges.
- Pendant le temps du midi : concilier les différents temps de l'enfant et ses besoins : repas, convivialité mais aussi détente et temps calme et repos pour les plus petits.
- Pendant le temps du soir : proposer des activités variées, favoriser les échanges, goûter, pour les enfants restant jusqu'à 18h, aide aux devoirs.
Les goûters des enfants sont à fournir par les parents.

En maternelle

Pendant le temps de midi

Les enfants ont un temps de repas d'environ 45 mn, puis un temps de récréation en extérieur quand la météo le permet, et pour les plus jeunes, un temps de sommeil/repos. Ils sont encadrés par les ATSEM et des animateurs périscolaires avec un adulte pour 14 enfants.

Pendant le temps périscolaire du soir :

Sont organisés un temps de récréation et de détente, un temps de goûter, et diverses petites activités par niveau de classe, à l'intérieur de l'école ou à l'extérieur si le temps le permet.

En élémentaire

Pendant le temps de midi

Les enfants ont un temps de repas d'environ 45 mn et un temps de détente en extérieur quand la météo le permet. De plus, sont aussi proposées aux enfants des petites activités pour ceux qui le souhaitent (coin lecture, jeux collectifs accompagnés, jeux de ballon, marelle...)
Ils sont encadrés par des animateurs périscolaires avec un adulte pour 18 enfants.

Pendant le temps périscolaire du soir

Pour les enfants qui le souhaitent un temps de goûters, suivi de l'aide aux devoirs en parallèle aux activités manuelles ou jeux proposés